Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°38/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021 Nombre de délégués en exercice : 73 Nombre de délégués présents : 66 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7 Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

<u>Absents excusés mais ne prenant pas part au vote</u>: Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART



AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB38_2021-DE

Regu le 21/04/2021

Objet : Fixation des taux de fiscalité 2021

Vu l'état n° 1259 FPU transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

Vu le Budget Primitif 2021, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2021,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (7 oppositions : C.CHANTRY, D. BONNEAUD, A. POMMIER, C. MARTIN, T. VINCENT, F. MAHLER, P.BORDES – 7 abstentions : M. SEUBE, G. MISSOUR, MC. PIONNIER, L. NADAL, N. LACOUSSE, E. AJASSE, H. CLEMENT) :

• de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

3,1 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

3,48 %

o Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

26,43 %

de fixer le produit de la taxe Gemapi pour l'année 2021 à 600 000 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

2 1 AVR. 2021

Le Président Jean Christian REY

